

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 juillet 2021

Compte-rendu affiché le 16 juillet 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 02
juillet 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Madame Camille EL-BATAL

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ

Membres absents excusés à la séance :

Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Fabienne TIRTIAUX, Nejma REDJEM

Pouvoirs :

Caroline VARGIOLU à Stéphane GONZALEZ, Bruno DANDOY à Claudia VOLFF, Fabienne TIRTIAUX à Philippe MASSON, Nejma REDJEM à Fabien BAGNON,

Membres absents à la séance :

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

REVALORISATION DES TITRES
RESTAURANTS ET DE LA
PARTICIPATION EMPLOYEUR

Délibération : 07.2021.089

Transmis en préfecture le : 13/07/2021

RAPPORTEUR : Madame Laure LAURENT

Les agents de la collectivité bénéficient de titres restaurant dans le cadre des mesures d'action sociale.

Pour cela, la collectivité a signé une convention d'adhésion au contrat cadre proposée par le Centre de gestion du Rhône sur les titres restaurant au 01/01/2020 pour une durée de 3 ans.

Le prestataire retenu est Edenred.

La délibération n°12.2015.091 du 15 décembre 2015 prévoyait le montant de la valeur faciale des tickets restaurant à 5€ avec une prise en charge par l'employeur de 50% de sa valeur.

Compte tenu de la volonté de la nouvelle équipe municipale et de l'offre de restauration sur le secteur et des évolutions tarifaires, un groupe de travail a été constitué et un questionnaire a été élaboré et transmis à l'ensemble des agents de la collectivité. Celui-ci a mis en avant le souhait de voir augmenter la valeur faciale et qu'elle soit portée à 7€. Afin que l'augmentation de la part agent reste proportionnée, il a été proposé que la prise en charge par l'employeur soit portée à 60%.

Considérant :

- loi n°83-634 du 13 juillet 1983 et notamment son article 9
- loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 88-1
- loi n°2007-209 du 19 février 2007
- Vu l'avis favorable du comité technique du 18 mai 2021
- Vu l'avis de la commission 4 "Finances, affaires, générales, développement économique, ressources humaines et numérique" du 1er juillet 2021;
- Ouïe l'exposé du rapporteur;

Mesdames et messieurs,

Je vous demande de bien vouloir,

- **APPROUVER** l'augmentation de la valeur faciale des tickets restaurant à hauteur de 7€ à compter du 1er septembre 2021,
- **APPROUVER** l'augmentation de la participation de l'employeur au taux de 60% à compter du 1er septembre 2021,
- **DIRE** que les dépenses correspondantes seront imputées au budget 2021 et suivants au chapitre 012.

Après avoir entendu l'exposé de **Madame Laure LAURENT**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

La Maire,
Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Emile BEYROUTI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.